



## COMMUNIQUE INTERSYNDICAL DEPARTEMENTAL

### CGT'EDUC77 FNEC-FO77 FSU77

#### **Toujours déterminés à obtenir le retrait!**

Après plus de deux mois, de grèves et de manifestations, la détermination des salariés reste intacte.

Avec l'utilisation du 49-3 pour faire passer en force la loi travail à laquelle la population est massivement opposée, certains secteurs professionnels ont amplifié le mouvement : blocages de routes, de raffineries, grèves hebdomadaires reconductibles dans les transports.

**Nous appelons les enseignants à participer massivement à la manifestation nationale et à la grève interprofessionnelle le 14 JUIN à PARIS pour le retrait du projet de loi Travail !**

**Qui peut penser qu'après la casse du code du travail, les statuts de la Fonction Publique pourraient rester en l'état ?**

Cette loi prétend inverser la hiérarchie des normes (faire prévaloir les accords locaux sur la loi). Cette logique, de faire prévaloir les petits arrangements locaux sur le droit national, commence à se mettre en place dans l'Éducation Nationale. Ainsi la réforme du collège entraîne l'autonomie des établissements et accroît le pouvoir des directions d'établissements pour contourner les statuts nationaux des personnels. De la même manière, la réforme des rythmes scolaires vise à substituer des accords ou prétendus accords locaux au détriment du cadre statutaire national.

Le projet de loi sera présenté au Sénat le 14 juin, avant retour en 2<sup>e</sup> lecture à l'Assemblée, avec forte probabilité d'un nouveau 49-3. **Rien n'est joué !** Une grève interprofessionnelle et une manifestation nationale d'ampleur doivent peser de tout leur poids ce jour-là.

Le gouvernement doit entendre les revendications des organisations syndicales et des salariés du public comme du privé qui exigent le retrait de ce projet de destruction du code du travail. La CGT'EDUC77, la FNEC-FO77, la FSU77 appellent les collègues à participer massivement à cette journée. Et dès maintenant à se réunir partout pour construire le rapport de force et définir des actions qu'ils jugent nécessaires. La question de la grève interprofessionnelle de tous les secteurs d'activités jusqu'au retrait du projet de loi, est plus que jamais d'actualité.